



## L'histoire

---

Si la fondation de l'Académie française par Richelieu en 1635 marque une date importante dans l'histoire de la culture française, c'est parce que, pour la première fois, les débats d'une assemblée de lettrés ont été considérés comme pouvant jouer un rôle éminent dans le devenir de la société et de la nation. Ainsi, les statuts et règlements visés par le cardinal, puis l'enregistrement au Parlement de Paris, en juillet 1637, des Lettres patentes signées par Louis XIII, consacreront le caractère officiel d'une institution parisienne, dont le Cardinal de Richelieu était nommé « le chef et le protecteur » (fonction exercée aujourd'hui par le chef de l'État), et dont la mission revêtait un caractère expressément national. Si l'« une des plus glorieuses marques de la félicité d'un État était que les sciences et les arts y fleurissent et que les lettres y fussent en honneur aussi bien que les armes », ce serait le rôle de l'Académie de donner à la langue française les moyens d'y parvenir.

Les statuts de l'Académie française ont donc cette particularité qu'ils lient l'autorité de la Compagnie et de ses membres au magistère intellectuel qu'ils leur confèrent et qui aura à s'exercer sur la langue. « La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences » (article XXIV). À cet effet, « il sera composé un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique » (article XXVI), et seront édictées pour l'orthographe des règles qui s'imposeront à tous (article XLIV).

Dépositaire de la doctrine de Malherbe, composée de gens de lettres mais aussi de représentants lettrés de différentes professions et de divers états, l'Académie avait reçu une mission dont on mesure mieux aujourd'hui la profonde originalité : constituer avec sagesse et économie une langue qui ne fût pas celle des spécialistes, des érudits, ni celle des corporations, qui eût la clarté et l'élégance qu'on accorde au latin, où ne fût pas accentué l'écart entre langue écrite et langue parlée, qui tint enfin sa force de son double attachement à l'usage et à la norme.

Tel est le programme que s'était efforcée de réaliser l'Académie dans la première édition de

L'Académie s'était réunie d'abord chez tel ou tel de ses membres ; elle fut accueillie en juillet 1639 chez le chancelier Séguier, puis, en 1672, installée au Louvre par Colbert. Elle se transporta enfin dans l'ancien Collège des Quatre-Nations, à la suite du décret du 20 mars 1805, qui attribuait ce palais aux trois classes de l'Institut de France. C'est-à-dire douze ans à peine après l'abolition des académies (8 août 1793), inspirée par Chamfort.

L'Académie elle-même n'était pourtant pas demeurée fermée aux Lumières, bien au contraire. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle aussi ouverte aux prélats et grands seigneurs qu'aux hommes de lettres (élection de Montesquieu en 1727 et de Marivaux en 1742), l'Académie commence son *aggiornamento* avec les élections de Voltaire (1746) et de Duclos (1747), qui devient secrétaire perpétuel, puis celle de d'Alembert en 1754, qui succéda à Duclos dans ses fonctions. En 1760, Voltaire disposait à l'Académie d'une majorité agissante, qui reflétait l'opinion d'une grande partie du public lettré et répondait aux aspirations des gens de lettres.

L'évolution de la société et celle de la République des lettres permirent à l'Académie du XIX<sup>e</sup> siècle de s'ouvrir aux représentants de genres qui n'y avaient pas encore assez trouvé leur place, comme le roman, et de réunir, outre les grands romantiques sacrés et consacrés (Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Vigny, Musset ou Nodier), hommes politiques et hommes d'Église, journalistes, critiques et universitaires, dramaturges, poètes, historiens et savants. Certains échecs (celui de Baudelaire, celui de Zola) ne ternirent nullement l'éclat de l'Académie française qui, au cours de la troisième et de la quatrième République, put rassembler des personnalités aussi diverses que Littré (1871), Renan (1878), Taine (1878), Louis Pasteur (1881), Ferdinand de Lesseps (1885), Leconte de Lisle (1886), Ernest Lavisse (1892), Heredia (1894), Anatole France (1896), Émile Faguet (1900), Edmond Rostand (1901), Maurice Barrès (1906), Henri Poincaré (1908), Raymond Poincaré (1909), Henri de Régnier (1911), le maréchal Lyautey (1912), Henri Bergson (1914), Georges Clemenceau (1918), le maréchal Foch (1918), Paul Valéry (1925), François Mauriac (1933), Georges Duhamel (1925), Jacques de

son Dictionnaire (1694). Sans être tout à fait le premier, il fut le premier de cette sorte. Ni le dictionnaire de Richelet ni celui de Furetière ne reposaient sur les principes qui furent ceux de l'Académie. Le second avait l'ambition d'être « universel ». L'Académie, ayant fait sienne l'idée qui avait inspiré Vaugelas dans ses Remarques, voulait seulement qu'on reconnût l'usage « pour le maître et le souverain des langues vivantes » et qu'on admit le partage entre le bon et le mauvais usage.

Dès cette première édition, l'Académie voulut que son Dictionnaire fût un dictionnaire de mots plutôt qu'un dictionnaire de choses. Distinction qu'il ne convient pas de forcer, mais qui signale au moins une tendance, et même un choix. Le but du Dictionnaire de l'Académie était d'informer sur la nature grammaticale des mots, leur orthographe, leurs significations et acceptions, leurs usages syntaxiques, leurs domaines d'emploi, le niveau de langue qui en détermine lui aussi l'emploi. Lors même que le développement des sciences et des techniques incitait l'Académie à introduire, dans la quatrième édition (1762), des milliers de mots appartenant à des domaines spécialisés, elle le fit avec pondération, mais elle le fit, parce que plusieurs termes « qui n'étaient autrefois connus que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la langue commune » (Préface, 1762). Ce principe est resté le sien.

L'étymologie fut assurément ce qui guida en partie les premiers académiciens français lorsqu'ils eurent à se déterminer en matière d'orthographe. Les débats orthographiques n'étaient pas moins vifs au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle qu'ils ne le furent par la suite. Tout en marquant son attachement à l'orthographe ancienne, l'Académie fut bien éloignée, dans cette première édition, de s'abstenir de toute amélioration (distinction graphique de i et du j, du u et du v, élimination de consonnes superflues, etc.). Quelles que soient les critiques que l'on a pu formuler à l'égard de l'orthographe académique de 1694, celle-ci fut le point de départ d'une évolution que l'Académie décida, enregistra ou facilita à partir de 1740 dans les éditions successives de son Dictionnaire.

Trois siècles après la première édition de son Dictionnaire, l'Académie n'a guère varié sur les principes. Si la notion d'usage repose aujourd'hui sur des bases plus larges qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, le respect du bon usage s'impose plus que jamais. L'Académie n'entend pas simplement refléter la langue, ni refléter n'importe quelle langue. Elle entend rappeler qu'il existe une communauté d'humains qui, ayant la langue française en partage, en portent la responsabilité. En cela l'Académie est fidèle à elle-même.

En 1992, l'Académie a fait paraître le premier tome de son *Dictionnaire* (de *A* à *Enzyme*), en 2000, le second tome (de *Écène* à *Mappemonde*) et en 2011, le troisième (de *Maquereau* à *Quotité*). La matière du quatrième

Lacretelle (1936), André Maurois (1938), Louis de Broglie (1944), Paul Claudel (1946), Marcel Pagnol (1946), Jules Romain (1946), Étienne Gilson (1946), Maurice Genevoix (1946), Jean Cocteau (1955), etc.

L'Académie a su d'autre part développer au cours des siècles une mission de mécénat, rendue possible par l'administration des dons et legs qui lui ont été consentis et grâce auxquels elle décerne chaque année une soixantaine de prix, parmi lesquels les grands prix de Littérature, du Roman, du Théâtre, de Poésie, d'Histoire, les prix de l'Essai, de la Critique, de la Nouvelle, du Rayonnement français et, le grand prix de la Francophonie créé à l'initiative du gouvernement canadien et complété par diverses donations dont celles de la Principauté de Monaco et du Royaume du Maroc.

Tant pour ce qui concerne la langue que pour l'ensemble des liens qui unissent la communauté francophone, l'Académie entend affirmer, en chaque circonstance, son intérêt et sa présence auprès des institutions francophones.

Pourtant, comme l'écrivait Paul Valéry en 1935, « quoique pourvue d'une charte qui lui assigne le devoir d'observer et de noter les états successifs de la Langue, et quoiqu'elle ait accepté de juger et de récompenser les œuvres littéraires que l'on soumet à ses concours [...], l'Académie française ne se réduit pas dans l'opinion universelle à une société qui compose un dictionnaire et qui honore chaque année les mérites qu'elle distingue ».

Peut-être le « mystère » auquel avait recours Paul Valéry pour définir l'être et la pérennité de l'Académie française réside-t-il dans son aptitude à transcender toute spécialité dans une visée d'universel, et à rassembler sous le beau mot de Compagnie les manifestations les plus diverses et les plus nobles du génie français.

L'élection de Léopold Sédar Senghor à l'Académie française, en 1983, puis sa réception, l'année suivante, en présence du chef de l'État, protecteur de l'Académie, a marqué une date de très haute importance dans l'histoire de notre Compagnie.

Avec lui, ce n'était pas seulement l'agrégé de grammaire, l'ancien président de la république du Sénégal, le grand poète partout connu et reconnu, l'homme de dialogue entre les cultures, les religions, le chantre du métissage et de l'universel, qui entrait sous la Coupole, c'était l'ensemble de ceux qui ont la langue française en partage, c'était la Francophonie tout entière.

En révélant ainsi l'Académie française à elle-même, Léopold Sédar Senghor a accompli, en quelque sorte, le destin de notre langue commune, dont il est l'une des plus éclatantes figures.

tome, actuellement en cours de rédaction, est publiée en fascicules dans les « Documents administratifs » du *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la Compagnie. À ce jour, on peut considérer qu'un peu plus des deux tiers du vocabulaire d'usage courant a été traité. La diffusion des trois tomes, coédités par la Librairie Arthème Fayard et l'Imprimerie nationale, est assurée par la Librairie Fayard, 13, rue du Montparnasse, 75006 Paris. Si, trois cents ans après sa présentation au roi, le *Dictionnaire de l'Académie* est resté œuvre vivante, c'est parce qu'il symbolise le lien, assez exceptionnel, qui unit une nation à sa langue, plusieurs nations à leur langue commune.